



Compte-rendu de la réunion du conseil d'administration de la L.F.H. du 09.03.2021 via Zoom

Présents : A. Despres, J.L. Dessart, P. Garcia, J.C. Hougardy, P. Hourez, A. Luisi, T. Marique, S. Moonen, T. Pierloot, D. Timmermans, G. Vivroux.

Invité : B. Neuville

Excusés : B. Brasseur, I. Paquet

Absent : K.D. Convents

1. Le mot du Président

Freinons l'immobilisme !

Alors qu'il semble de plus en plus difficile à certaines catégories de la population de respecter les mesures prises pour lutter contre la pandémie, le monde sportif est encore en grande partie à l'arrêt. Nous sommes toujours dans l'espoir avant les réunions du comité de concertation et nous devons déchanter à l'issue de celle-ci. Cela étant, je me garderai bien de faire preuve d'ultracrédularisme et nous ne pouvons que faire le « gros dos » en attendant de pouvoir reprendre notre sport sous sa forme habituelle.

Nos jeunes ont cependant besoin de nous ; aussi, mettons tout en œuvre pour les prendre en charge selon les protocoles établis. Ne nous contentons pas de dire que les matchs tels que nous les connaissons sont interdits. Faisons preuve de créativité, renseignons-nous pour aller rechercher nos jeunes qui ont peut-être perdu le chemin de la salle. La bonne saison pointe déjà le nez et les espaces verts peuvent nous offrir un endroit où nous retrouver. Les techniciens de la ligue peuvent vous aider ; adressez-vous à eux !

Enfin, ne nous rendons pas coupables d'erreurs inacceptables qui augmenteraient les chances de ce Covid de nous « toucher » avec toutes les conséquences possibles pour nous et nos familles.

2. Approbation du P.V. de la réunion du 26.01.2021

Aucune opposition n'ayant été transmise dans les 8 jours qui ont suivi l'envoi du P.V. du 26.01.2021 aux administrateurs, celui-ci est approuvé.

3. Trésorerie

Les comptes de l'année 2020 ont été transmis aux administrateurs avec la convocation.

Cette situation budgétaire a été revue après le passage chez le comptable et notre intervention à l'égard des clubs. Les postes ont ainsi été adaptés.

Le bénéfice initialement prévu a été diminué de 7.840 euros pour une question de calcul de la provision « pécules de vacances ».

** Intervention L.F.H. à l'égard de ses clubs*

Les administrateurs ont reçu avec la convocation la copie du courrier adressé aux clubs ainsi que le tableau récapitulatif et la copie des courriers de la ministre des sports et d'Ethias.

Le Président pense que nous pouvons nous montrer satisfaits du montant global de cette intervention et nous devons remercier la ministre des sports, madame Glatigny, ainsi qu'Ethias pour leur soutien si important pour nos clubs.

Si on additionne les différentes aides accordées depuis juin 2020, on arrive à une somme de +/- 133.000 €.

De plus, ne perdons pas de vue qu'une douzaine de clubs, reconnus comme club formateur, se sont déjà vu attribuer un subside de 3.000 euros par la ministre des sports encore.

Fin 2021, si la situation financière le permet, une nouvelle aide pourrait être envisagée par le C.A.

A. Luisi se fait l'écho de plusieurs clubs hennuyers qui lui ont manifesté leur satisfaction par rapport à ces aides.

4. Secrétariat

** AG du 26.03.2021*

Le S.G. a joint à la convocation adressée aux clubs une copie des directives « zoom » pour notre assemblée générale. Nous espérons ainsi éviter les quelques petits problèmes rencontrés l'année passée.

P. Garcia communique que 3 candidatures sont parvenues dans les délais règlementaires au secrétariat L.F.H. pour les 3 postes d'administrateurs à renouveler. Il s'agit des candidatures de I. Paquet (Brabant), A. Despres (Hainaut) et G. Vivroux (Liège)

** Covid 19.*

Vu l'absence de compétition, le personnel du secrétariat preste un jour par semaine soit le lundi, soit le jeudi. Le téléphone est ainsi dévié aux autres moments sur le GSM du S.G.

*** Courrier du HC Herstal.**

Après différents échanges de vue, le C.A. décide :

1. d'accepter l'échelonnement du remboursement de la facture 2020/2021 sur la saison 2021/2022 à condition que :
 - la somme de 769,34 € restant due sur la facture 2019/2020 soit payée dans les meilleurs délais ;
 - un plan de remboursement détaillé soit communiqué à la trésorerie et entériné par celle-ci.
2. de modifier le règlement concernant le paiement des indemnités de formation dans le cas d'une saison blanche ou d'un championnat annulé officiellement pour cas de force majeure. Ainsi, l'indemnité de formation concernant un joueur, ayant manifesté son désir de changer de club durant la période de transfert suivant ledit championnat mais ayant été transféré durant la période de transfert précédente, sera entièrement due par le nouveau club bénéficiaire au club cédant pour autant que le joueur n'ait été renseigné sur aucune feuille de match officiel du championnat annulé.
3. Les frais administratifs de transfert de juin 2020 sont maintenus.

*** Courrier du HC Eynatten/Raeren.**

Après différents échanges de vue, le C.A. décide :

1. d'accepter la prolongation de la qualification des officiels de table de tous les clubs.
 - T. Pierloot, pour la C.C.A.F., réalisera un document qui sera publié sur le site L.F.H. à l'attention de toutes les personnes concernées afin de rappeler les tâches dévolues aux officiels de table ;
2. d'interroger le cabinet de la Ministre des Sports concernant l'opportunité de prolonger la validité des certificats d'aptitude sportive ;
3. d'accepter la prolongation de la validité des licences « coach » d'un an ;
4. de répondre négativement à la demande de suspension pour la saison 2021/2022 de l'obligation d'aligner une deuxième équipe « seniors » (art. 612B U.R.B.H.).

5. Affaires techniques

*** Centre de formation**

- Ma Télé, télévision locale namuroise, est venue faire un reportage sur Matis du club de H.A.C.C.A. Une petite capsule de présentation du C.F. a été réalisée avec l'aide d'Augustin. Ces deux sujets ont rencontré un beau succès via la page Facebook de la LFH.
- 10 inscrits sont enregistrés actuellement pour les détections 2021/2022.

6. URBH

*** CEP URBH - Compte rendu de la réunion du 02.03.2021**

- Comptes 2020 : les comptes ne sont pas encore clôturés.
- Budget 2021 : Liquidités présentes. Un nouveau trésorier devrait être désigné dans un délai raisonnable.
- Matches internationaux : La gestion des activités de nos R.W. a révélé un souci dans le fonctionnement de l'U.R.B.H. Cela n'a eu aucune conséquence sur la décision de ne pouvoir participer à la phase qualificative pour les championnats d'Europe 2022. Les deux D.T. ont posé un même constat.
- Reprise des entraînements et de la compétition pour les clubs de BENE-League. Il y a eu également un souci dans la gestion du dossier lié à une communication déficiente.
Pour autoriser la reprise des activités, Sport Vlaanderen imposait l'attribution du titre de champion et de places pour les compétitions européennes.
La compétition reprendra le W.E. des 17 et 18.04.2021 et se terminera par une finale en une seule manche sur terrain neutre le samedi 05.06.2021. La rencontre sera normalement diffusée en direct sur un canal de la VRT suite à l'intervention d'E. Dupain.
Seuls les joueurs repris dans une liste fermée transmise aux autorités sont autorisés à s'entraîner et à jouer.
- Seule la finale de coupe messieurs pourra être organisée, le ministre des sports flamand n'ayant pas accordé de dérogation pour les dames.

- Plan de développement de l'URBH par le président et le SG de l'URBH
Une démarche intéressante est initiée. On en reparlera ultérieurement.

- Feuille de match électronique : Notre S.G. a pu, grâce à la qualité de ses contacts avec le S.G. du GD Luxembourg, profiter d'une démonstration de la feuille de match électronique utilisée par leur fédération. C'est intéressant. P. Garcia a fait un compte rendu complet aux membres du C.E.P. Il n'y a eu aucune réaction. Nous avons donc demandé que ce projet soit réactivé de manière à nous assurer de pouvoir utiliser cette nouvelle technique dès le début de la saison 2022-2023. La feuille de match ayant été conçue par 10 Lands allemands, nous pourrions solliciter l'appui de nos amis d'Eupen et d'Eynatten. Ces derniers utilisent toutefois un autre modèle de feuille de match électronique.

- Philip Hendrix et Peter Claes assument dorénavant conjointement la fonction de chef arbitre VHV

- Modifications au règlement en cas de départ volontaire de la BENE League : la VHV a mis ce dossier sur la table mais sans que nous ne recevions de documents avant la réunion. Les discussions ont vite permis de se rendre compte que les points de vue divergeaient diamétralement entre les deux ligues mais aussi que le dossier n'était pas « mûr » pour mener à une décision.

Après une longue analyse des différentes situations possibles et des règlements U.R.B.H, lesquels semblent clairs, et après de longs échanges, le C.A. estime à l'unanimité que les clubs belges évoluant en BENE-League sont soumis au règlement U.R.B.H et rappelle que celui-ci doit être scrupuleusement respecté pour une question d'équité entre tous les clubs (voir notamment les articles 612 b., 63, 631, 641C. de l'U.R.B.H.). Ces règles doivent être connues de tous les clubs participant avant le début des compétitions.

Pour adapter le règlement U.R.B.H., l'article 651 devrait être modifié comme suit.

Art 651. Montées et descentes

A. : En championnat masculin, la descente :

- depuis la BENE-League vers la division 1 nationale
 - depuis la division 1 nationale vers la division 2 nationale
 - depuis la division 2 nationale vers la division 1 de la L.F.H. et/ou de la V.H.V.
- se fait conformément au prescrit des articles 63 - 631 A et 631 B.

B. : En championnat masculin, la montée :

- depuis la division 1 nationale vers la BENE-League
 - depuis la division 2 nationale vers la division 1 nationale
 - depuis la division 1 de la L.F.H. et/ou de la V.H.V. vers la division 2 nationale
- se fait conformément au prescrit des articles 63 - 631 A et 631 B.

Le C.A partage le point de vue de la V.H.V quant au fait que, même s'il n'y a pas d'éléments pouvant laisser supposer la fin de la compétition de BENE League, il est important de définir une organisation des compétitions belges dans pareil cas.

7. Arbitrage

S'agissant de la situation des arbitres, il est demandé au chef-arbitre L.F.H. de se mettre rapidement en contact avec ses homologues de la V.H.V. afin de dégager un consensus pour que tous les arbitres soient traités de la même manière. Le sujet devra être ensuite discuté en C.C.A.F., lequel transmettra des propositions au C.A.

Prochaines réunions les 20.04 et 01.06.21, en principe à Jambes.

L'A.G. L.F.H. est programmée le 26.03.21.